

Sujet : [INTERNET] Fwd: opposition à la centrale d'enrobé à ROQUEFORT D4ES CORBIERES  
De : jeaclapujol@free.fr  
Date : 07/10/2019 17:43  
Pour : pref-enrobage-roquefortcorbieres@aude.gouv.fr

Mr le Préfet lors de la consultation des mails concernant la centrale d'enrobé sur le site "Aude.gouv.fr/usine-d-enrobage-malet-grands-chantiers-spie-a10837.html" lors de la lecture de mon mail du 05/10/19 les pièces jointes ne sont pas consultables

----- Mail transféré -----

De : jeaclapujol@free.fr

À : pref.enrobage.roquefortcorbieres@aude.gouv.fr

Envoyé : Samedi 5 Octobre 2019 17:28:48

Objet : opposition à la centrale d'enrobé à ROQUEFORT D4ES CORBIERES

Mr le Préfet, je vous adresse en pièces jointes mes observations formulées sur feuille volante agrafé à la page 8 (le 20/09/2019) du registre de consultation du public déposé à la mairie de ROQUEFORT DES CORBIERES

de nouveaux événements ayant eu lieu depuis mes observations conseil municipal contre l'implantation de la centrale l'incendie de l'usine LUBRIZOL et la fermeture d'une autre usine à ROQUEFORT lors du conseil municipal il a été indiqué le trajet des camions transportant l'enrobé, accès à l'A9 par le péage de Leucate situé à 10kms au sud de Roquefort pour venir passer par l'A9 au pied de la centrale et ce rendre au chantier qui lui est au nord de Roquefort (allongement du trajet 2x10kms)

je précise que si explosion:

- nous risquons d'avoir le phénomène du volcan mais à la place de la lave nous aurons de l'enrobé

- il existe un restaurant dans la bâtisse de la station d'essence

Sur la revue municipale de Mai il y a un article sur le risque d'incendie et il est indiqué l'arrêté préfectoral "un arrêté d'interdiction de feu dans un périmètre de 200m des bois, forêt, formations boisées, landes, friches, garrigues, haies, ripisylves (près des cours d'eau), fossés, terres a été pris par Mr le Préfet de l'Aude à compter du 04/04/2019" arrêté identique aux années précédentes ce qui nous interdit d'accéder à la chapelle St Martin (véhicule à moteur) situé sur la colline du même nom hors l'emplacement de la centrale est situé à 30m d'une forêt et des végétaux cités dans l'arrêté préfectoral

suite à l'incendie (fumée) de l'usine LUBRIZOL il y a eu un arrêté préfectoral interdisant de consommer de récolter et de collecter les produits agricoles (lait, œuf, légumes, fruits etc etc) si cela se produit sur Roquefort nos viticulteurs n'ont que une récolte par an

En ce qui concerne les experts lors d'une émission TV le Directeur Général de l'ANSES a dit qu'il était difficile de tenir compte des expertises car parfois les experts se contredisent conformément à mes observations je suis opposé à l'installation de cette centrale

Mr PUJOL Claude 10 rue de la Poste 11540 ROQUEFORT DES CORBIERES

---img195.jpg

1/2

COURRIER REÇU LE

20 SEP. 2019

MAIRIE DE ROQUEFORT DES CORBIÈRES

Mr PUJOL Claude  
10 rue de la poste  
11540 ROQUEFORT DES CORBIÈRES  
retraité EDF-GDF

Mr le Préfet de l'Aude  
Mr le Commissaire Enquêteur

Pourquoi avoir abandonner les sites de LEZIGNAN et de FERRALS , si c'est un problème écologique ou de santé publique du fonctionnement de la centrale. Pourquoi maintenant à ROQUEFORT (sur le compte rendu de la réunion du 16/09/2019 à la Mairie le représentant de l'entreprise Malet à répondu à la question : pourquoi le site de Roquefort « les centrales existantes ou à proximité du chantier (ex Eurovia à Lézignan) sont à saturations. Le site de ROQUEFORT est à environ 30 m d'une zone boisée de pins et qui arrive à la limite des premières habitations, et contourne la partie sud du village(voir site Google maps) un arrêté préfectoral interdit d'allumer des feux de Mai à Octobre,et de nombreuses patrouilles forestières pendant l'été (assurée par des bénévoles. ). Professionnellement j'ai vécu et vu les dégâts du souffle de chaleur sur les immeubles et la végétation ( rayon > 500m) suite à l'explosion de l'usine à PERPIGNAN. Dans le cas d'explosion de la centrale une station d'essence avec citerne GPL hors sol est située entre l'A9 et la D9009 à 250 mètres et une école à 400m. Quand au milieu aquatique si fuite des citernes de carburant ou des produits toxiques et du fraïsat en surface,risque de pollution lors de pluie ou d'orage, sur le versant de Roquefort ruissellement des eaux vers le ruisseau Le Rieu (abreuveur du gibier)qui lui se déverse dans l'étang de Bages et Sigean via la Méditerranée (zone de pêche) versant LAPALME ruissellement vers de petits ruisseaux qui eux se déversent dans l'étang de LAPALME et les parcs salins, via la Méditerranée.L'infiltration dans le sol risque de pollution de la nappe phréatique (de nombreux puits dans les anciennes habitations et jardins). Une semaine avant les dernières fortes inondations sur le Carcassonnais, Roquefort a eu des inondations avec évacuation de l'école par les pompiers et de la crèche par la directrice

Les villages de ROQUEFORT et de LAPALME sont soumis à 4 vent principaux : le Cers (océanique,sec) le Narbonnais, d'Espagne ,et le Marin (d'autan ,humide), à l'époque c'était le Cers dominant (3,6,9 jours)avec de fortes périodes en Novembre et Mars. Depuis quelques décennies c'est le marin qui est dominant( mon expérience de navigation à la voile sur le golf du lion) et de ce fait les risques d'incendies et les rejets (particules toxiques, odeurs, fumées etc etc ) retomberons sur ROQUEFORT par vent marin et sur LAPALME par vent de Cers.

Il y a quelques années à ROQUEFORT existé un élevage de dindes sous hangar ventilé et situé entre l'A9 et la D6009, lors des périodes de vent marin certains quartier étaient obligés de fermer les fenêtres à causes des odeurs,ce qui se passera si implantation de la centrale et avec incidence s sur les villages de ROQUEFORT et de LAPALME santé des habitants ,parc naturel,tourisme, le vignoble pour certain en culture BIO,et l'apiculture, sur l'immobilier.

Pourquoi une centrale à ROQUEFORT pour un chantier autoroutier de Narbonne à Carcassonne via Toulouse, problème de refroidissement de l'enrobé du à l'éloignement du chantier (penser à F. RAYNAUD),avec des incidents sur le réseau routier (D6009 et D66) car le conseil départemental vient de refaire à neuf la D6009 et la sécurisation du carrefour de l'accès et la sortie de Roquefort par la D66 un deuxième tronçon est en cours de réalisation et lorsque nous passons à coté nous sentons très bien la forte odeur de l'enrobé.

On nous fait de beaux discours sur la ruralité ,mais les ruraux ont tout les problèmes (rejet des urbains):les cloches .les coqs la nublication nar haut narleur les tracteurs .les vaches il n'y en a plus

img194.jpg

---



2/2

à Roquefort mais dans ma jeunesse j'allais chercher le lait chez Méline rue des 3 moulins, problèmes de proximité des vignes a coté de nouvelles constructions, projet « hercule » à EDF suppression du tarif régulé (compteur bleu) avec de nouveaux tarifs en fonction du lieu géographique (urbain ou rural) fermeture de trésoreries.

Madame le Maire par un courrier signale « avoir le 24/05/2019 a donner l'autorisation pour remettre le site en état (propriété de ASF) après exploitation » A la fin des précédents chantiers et de la carrière le plateau de roque était dans un état de décharge; hangar délabré fut métallique avec des fluides (quel fluides ?)des ferrailles des bloc de béton., de bitume. Comment un propriétaire doit -il demander l'autorisation de remettre sa propriété en état?

le vécu nous permet de nous poser des questions , de belles paroles pour avoir l'autorisation ,mais après « je ne suis plus la, mais si j'ai besoin du site ultérieurement je le remettrais en état».

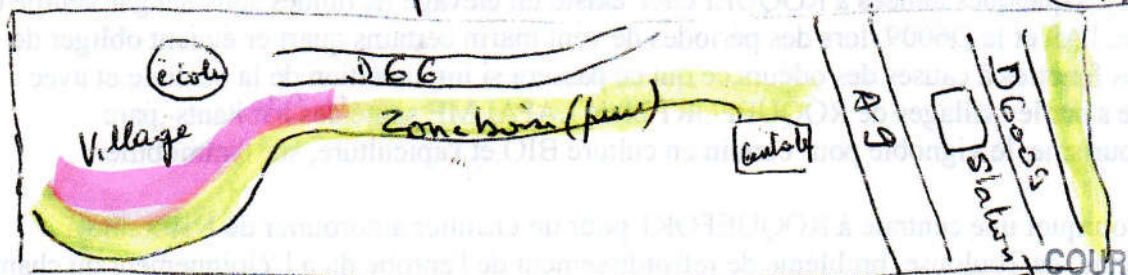
Si implantation de la centrale Madame le Maire sera t elle dans l'obligation de prendre un arrêté pour nous imposer la vignette CRIT'air sur la pollution avec autorisation ou non de circuler pour les véhicules à moteur.

Mr le PREFET dans le compte rendu de la réunion en Mairie du 16/09/2019 sur la rubrique *durée du chantier et exploitation ?* il est indiqué *l'arrête délivré par le Préfet autorisant l'exploitation est spécifique a ce chantier et ne doit durer que le temps du chantier soit 2 ans environs avec pause estivales et trêves hivernales.Cet arrête prévoit également la fin du chantier et la remise en état du site.*Pourquoi une autorisation de la Mairie le 24/05/2019 ? et pourquoi une enquête publique ? si l'arrête est déjà signé.ou est ce une fausse information pour décourager les villageois à porter leurs observations sur le registre de l'enquête publique.Je pense que l'enquête ne se résumera pas à une seule consultation papier et qu'une visite sera faite sur place (si possible avec les pompiers vu les risques d'incendies et d'explosions avec des matières dangereuses, les pompiers de SIGEAN de LAPALME et PORT LA NOUVELLE sont des volontaires)

En espérant Mr le PREFET si l'arrête n'est pas signé, un refus de l'implantation de la centrale comme à Lézignan et Ferrals afin d'assurer la santé des habitants de nos deux villages et villages voisins, la protection de notre flore, faune, nos vignobles, des abeilles,et de la pêche en Méditerranée et sur les étangs.

Restant à votre dispositions pour vous communiquer des photos sur les inondation, sur ROQUEFORT

fait a ROQUEFORT le 20/09/19. *Puyol*



COURRIER REÇU LE

20 SEP. 2019

MAIRIE DE ROQUEFORT DES CORBIÈ

Pièces jointes :

img195.jpg

1,6 Mo

img194.jpg

1,7 Mo